



Les Conditions Générales de la Promotion BYD

Novembre 2022

Les présentes conditions générales prévalent en cas de conflit ou d'incohérence avec toute autre communication, y compris les supports publicitaires ou promotionnels. Les instructions de participation et de réclamation sont considérées comme faisant partie des conditions générales. Veuillez conserver une copie pour information.

1. La Promotion

- 1.1. Le promoteur de la promotion (la « **Promotion** ») est Shell EV Charging Solutions France SAS (le « **Promoteur** »).
- 1.2. La Promotion est disponible jusqu'à ce que le crédit de recharge de 200 € ait été utilisé après l'activation de la Promotion, ou jusqu'à 23h59 GMT le 31 décembre 2023 (« **Période de Promotion** »). La Promotion peut être activée (« **Période d'Activation** ») à partir de 00h00 GMT le 1er octobre 2022 jusqu'à 23h59 GMT le 31 mars 2023.

2. Participants

- 2.1. La Promotion est disponible pour les utilisateurs de l'appli Shell Recharge sur toutes les bornes de recharge du réseau d'itinérance Shell Recharge en France (« **Bornes de Recharge Participantes** »).

3. L'offre

- 3.1. La Promotion permettra aux participants de bénéficier d'une remise de 100 % (cent pour cent) sur toute transaction de recharge de véhicule électrique sur des Bornes de Recharge Participantes pendant la période indiquée à la clause 3.3 ci-dessous.
- 3.2. La Promotion peut être activée par les participants dans l'appli Shell Recharge en saisissant le code de partenariat BYD dans la section "Récompenses et partenariats" de l'application, puis en ajoutant le code de Promotion unique fourni par la concession.



- 3.3. La Promotion sera disponible pour le Participant jusqu'à ce que le crédit de 200 € soit épuisé, sous réserve de la clause 1.2 ci-dessus. La Promotion peut être activée à tout moment pendant la Période d'Activation.
- 3.4. Les détails des Bornes de Recharge Participantes sont disponibles dans l'appli Shell Recharge.
- 3.5. La remise promotionnelle détaillée dans la clause 3.1 sera visible sur l'écran d'aperçu du chargeur dans l'appli Shell Recharge.

4. Conditions supplémentaires

- 4.1. Si un aspect de cette Promotion ne peut pas être exécuté comme prévu, le Promoteur peut, à sa seule discrétion, annuler, résilier, modifier ou suspendre la Promotion.
- 4.2. Le Promoteur et ses agences et sociétés associées ne seront pas responsables des pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes indirectes, spéciales ou consécutives, ou la perte de bénéfices), dépenses ou dommages subis (qu'ils résultent ou non de la négligence d'une personne) dans le cadre de cette Promotion, à l'exception de toute responsabilité ne pouvant pas être exclue par la loi (y compris les dommages corporels, le décès et la fraude), auquel cas cette responsabilité est limitée au minimum autorisé par la loi.
- 4.3. En cas d'acte, d'omission, d'événement ou de circonstance échappant au contrôle raisonnable du Promoteur et empêchant le Promoteur de se conformer aux présentes conditions générales, celui-ci ne sera responsable d'aucun manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations.
- 4.4. Le Promoteur peut modifier les présentes conditions générales à tout moment, à sa seule et entière discrétion.
- 4.5. Si l'une des dispositions des présentes conditions générales est jugée non valide, illégale ou inapplicable, cela n'affectera pas la mise en vigueur de l'intégralité des dispositions et n'affectera pas le reste de celles-ci.
- 4.6. En participant à cette Promotion, les Participants acceptent d'être liés par les présentes conditions générales.
- 4.7. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français et sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux de France.